

Les grossiers mensonges d'Etat pour racketter les automobilistes



Hausse des carburants. Limitation de la vitesse sur les routes. Augmentation des péages. Haro sur les voitures diesel... Depuis le début de l'année, les mauvaises nouvelles s'accumulent pour les conducteurs sur lesquels s'acharne le nouveau pouvoir. Certes, comme toujours, les arguments avancés se veulent vertueux. La réduction de la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes secondaires ? C'est pour notre bien. Il faut réduire la mortalité sur les routes et diminuer la pollution. Des sornettes qui ne s'appuient sur aucune étude sérieuse qu'on nous ressort depuis des décennies et auxquelles ne croient plus les automobilistes convaincus qu'ils sont les vaches à lait du pays.

Cette année une centaine de nouveaux radars automatiques seront installés, ce qui portera leur nombre à 4700. Une pompe à fric qui rapportera plus d'un milliard aux finances de l'Etat en 2018. Des radars de plus en plus sophistiqués et performants qui permettent de flasher dans les deux sens et peuvent désormais faire la différence entre les voitures et les poids lourds. Et comme on n'arrête pas le progrès, on découvrira bientôt sur nos routes des supers radars cachés dans des poubelles. La politique du tiroir-caisse a remplacé la peur du gendarme.

Mensonge éhonté

Autre lubie du pouvoir : la chasse aux véhicules diesel pour cause de pollution. Là encore il s'agit d'un mensonge éhonté. Depuis des années les constructeurs automobiles ont fait de

gros progrès pour réduire l'émission de particules fines dans l'atmosphère grâce au filtre qui permet d'en éliminer 99,9%. Autant dire la quasi-totalité. Les analyses prouvent que les véhicules diesel ne polluent pas plus, sinon moins que les voitures à essence.

Alors pourquoi cet acharnement du gouvernement à vouloir à tout prix culpabiliser les automobilistes qui roulent au diesel ? L'explication est simple. Elle nous est fournie par un ingénieur chimiste de Total.

Prenons deux automobilistes parcourant 15.000 kms par an. L'un possède un véhicule à essence qui consomme 8,5 l au 100 kms. L'autre dispose du même véhicule venant du même constructeur équipé d'un moteur diesel d'une puissance équivalente consommant 5,8 l aux 100 kms. Dans le premier cas, la consommation annuelle est de 1.275 litres taxés à 0,86 euros, soit 1096,50 euros. Dans le deuxième cas, la consommation annuelle est de 870 litres taxés à 0,66 euros, soit 574,20 euros. Une différence de 522,30 euros qui ne va pas dans les caisses de l'Etat.

Si l'on considère que le parc automobile français est de 38 millions de véhicules et qu'il est composé à 60% de véhicules diesel, il n'est pas nécessaire d'être un mathématicien confirmé pour calculer que le remplacement du diesel par l'essence permettrait à l'Etat de rafler plus de 11 milliards d'euros par an. Voilà la véritable raison de la soudaine campagne quasi paranoïaque pour inciter les automobilistes à changer leur véhicule diesel pour un véhicule « propre ». Et cela, aucun journaliste, ni homme politique ne le dénonce !

Personne non plus pour s'étonner que seuls les automobilistes soient concernés par la question de la pollution par les particules fines. Elle ne s'applique en effet ni aux poids lourds, ni aux autocars, ni aux avions, ni aux navires. Une étude de l'industrie maritime montre qu'en considérant la taille des moteurs et la qualité du carburant utilisé, les 15 plus gros navires-cargos du monde polluent autant que les 760

millions d'automobilistes de la planète. Quand on sait qu'il faut 10 000 tonnes de carburant pour un aller retour Asie-Europe et que 100 000 navires de toutes tailles sillonnent les mers, on comprend vite qu'on prend les automobilistes français pour des gogos. Des cochons de payants auxquels on sert l'alibi de la protection de la planète pour les culpabiliser et mieux les racketter.

Cascade de nouvelles ponctions

Et ce n'est pas fini ! L'année 2018 nous promet une cascade de nouvelles ponctions. A compter du 1^{er} février, prendre l'autoroute coûtera plus cher. Une augmentation de 1 à 2,2% selon les sociétés. Le gouvernement qui n'est jamais à court d'idées pour taxer les automobilistes prévoit la mise en place de péages à l'entrée des grandes villes. Il s'agit, ni plus ni moins que de rétablir l'octroi avec cette « loi sur les mobilités » que l'on nous concocte pour le mois d'avril. A compter du 20 mai, il faut s'attendre à une hausse de 15 à 20% du tarif du contrôle technique consécutif à l'augmentation des points de contrôle qui passera de 123 à 132. La contre-visite aujourd'hui gratuite coûtera environ 20 euros. Ajoutons à cela la carte grise qui prend désormais le nom de « certificat d'immatriculation » et dont le prix variera en fonction du nombre de chevaux fiscaux, du type de véhicule et de la région. Le tarif des primes d'assurances va aussi subir une hausse de 2 à 3% selon les compagnies. Sans oublier le forfait de post-stationnement, nouveau nom du PV de stationnement désormais décidé par la commune et qui, à de rares exceptions, est plus élevé que celui fixé au niveau national d'un montant de 17 euros.

« Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts » avait promis l'été dernier le gouvernement. Six mois plus tard, force est de constater que c'est l'automobiliste qui va, une fois de plus, alimenter le tiroir-caisse de l'Etat. Coupable désigné, il est une cible facile. Bien incapable de se passer de sa voiture –

surtout en zone rurale – il ne peut guère que râler devant cette avalanche de nouvelles ponctions financières. Mais il lui arrive parfois de se rebeller. Des radars ont été incendiés dans plusieurs régions. Automobilistes et motards ont défilé samedi dernier dans de nombreuses villes. Une manifestation nationale est prévue pour le 3 février à Paris. Quand elles se mettent en colère, les vaches-à-lait peuvent aussi prendre le taureau par les cornes !

Alain MARSAUGUY